

permis à 1 euro.. obligation de tout payer?

Par **catmgy**, le 11/09/2019 à 10:45

Bonjour,

Mon fils a souscrit pour son permis de conduire, un prêt à 1 euro auprès de sa banque. Cette dernière lui a versé l'intégralité de la somme demandée en prêt (et non à l'auto école) argant du fait que c'était mon fils qui faisait le prêt et non l'auto-école..Ce avec quoi je suis entièrement d'accord. Or l'auto-école exige le versement intégral du montant de la formation..Mon fils leur a versé la moitié (qui correspond déjà à plus que ce qu'il doit réellement. J'aimerais savoir si c'est légal de la part de l'auto-école d'exiger la totalité du versement. Merci de m'éclairer. cordialement